

# Résultats de la surveillance de la sécurité des première et deuxième doses du vaccin contre le méningocoque de sérotype B administré au Saguenay–Lac-Saint-Jean

## SYNTHÈSE

Avril 2014

### Contexte

Depuis le 5 mai 2014, une campagne de vaccination contre le méningocoque de sérotype B (Bexsero®) est menée auprès des jeunes de 2 mois à 20 ans résidant dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ou y fréquentant un établissement d'enseignement. Comme pour tout nouveau vaccin, une surveillance de l'état de santé après la vaccination a été mise en place par les autorités de la santé publique. Celle-ci est réalisée avec l'aide des professionnels de la santé et se fait au moyen de questionnaires en ligne.

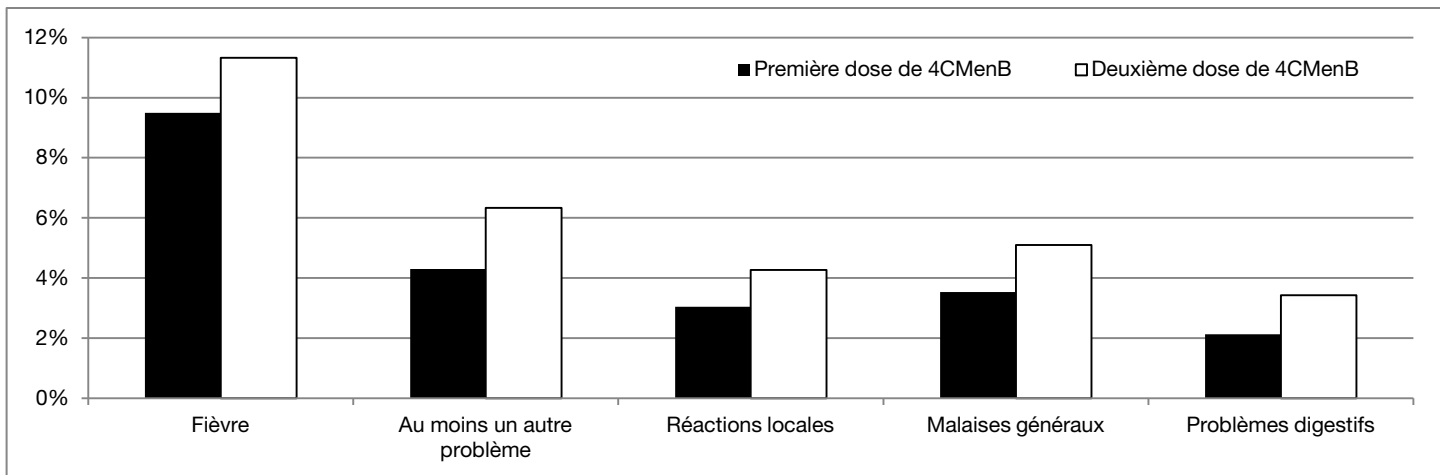
Dès le début de la campagne de vaccination, les jeunes vaccinés contre le méningocoque de sérotype B et les parents d'enfants vaccinés ont été invités à participer à la surveillance. Un courriel avec un lien vers un questionnaire électronique a été envoyé 7 jours après la vaccination (doses 1 et 2) à tous ceux ayant fourni une adresse courriel valide sur le formulaire de consentement lors de la vaccination. Les questions portaient sur l'apparition de fièvre ou d'un problème de santé suffisamment important pour entraîner une consultation médicale ou une absence de la garderie, de l'école ou du travail (de la personne vaccinée ou d'un parent).

Les problèmes rapportés n'étaient pas nécessairement liés à la vaccination. Une question portant sur l'apparition de problèmes de santé graves (ayant entraîné une hospitalisation, ayant mis la vie du vacciné en danger ou ayant causé une invalidité permanente ou risquant de devenir permanente) entre la première et la deuxième dose de vaccin a aussi été ajoutée au questionnaire suivant la deuxième dose de vaccin. Ce rapport résume les résultats des questionnaires remplis entre le 5 mai et le 11 décembre 2014, 7 jours après la première ou la deuxième dose de vaccin Bexsero®.

### Résultats

Entre le 5 mai et le 11 décembre 2014, 13 230 questionnaires ont été remplis après la première dose, alors que 9 559 ont été remplis après la deuxième dose.

- 9 % des vaccinés après la première dose et 11 % des vaccinés après la deuxième dose ont déclaré avoir fait de la fièvre le jour de la vaccination (jour 1) ou le lendemain (jour 2). Cette fièvre était plus fréquente chez les enfants de moins de 2 ans que chez les plus âgés.
- 6 % des vaccinés après la première dose et 9 % après la deuxième dose ont eu un problème de santé assez grave pour entraîner une consultation médicale ou de l'absentéisme (de la personne vaccinée ou d'un parent) au cours des 7 jours suivant la vaccination. Les problèmes de santé les plus fréquemment rapportés étaient la fièvre, les réactions au site d'injection et les malaises généraux (voir la figure, page 2).
- 2,9 % des vaccinés après la première dose et 5,7 % des vaccinés après la deuxième dose se seraient absentés à cause des effets secondaires du vaccin.
- Deux enfants ont été hospitalisés dans les 7 jours suivant leur vaccination à cause de problèmes possiblement liés au vaccin. La première hospitalisation était pour une réaction allergique (l'enfant avait déjà fait une réaction du même type après un autre vaccin), et l'autre hospitalisation était pour des convulsions dues à une fièvre élevée. Les 2 enfants ont récupéré rapidement et complètement.
- La fréquence des problèmes de santé survenus dans les 7 jours suivant la première et la deuxième dose de vaccin ne semble pas plus élevée que ce qui a été décrit dans les essais cliniques faits sur le vaccin.



## Conclusion

La campagne de vaccination en milieu scolaire est terminée, mais la vaccination des nourrissons se poursuit. Aucun problème de santé inattendu n'a été observé 7 jours après la première ou la deuxième dose de vaccin contre le méningocoque de sérotype B. Bien qu'il puisse occasionner certaines réactions douloureuses au site d'injection ainsi que de la fièvre, la surveillance démontre jusqu'à maintenant que le vaccin est sécuritaire. Au printemps 2015, la surveillance se poursuit. Les autorités de la santé publique s'assurent actuellement que rien d'inattendu ne s'est produit durant la période de 6 mois suivant la deuxième dose de vaccin.

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre enquête sur la sécurité du vaccin contre le méningocoque de sérotype B au Saguenay-Lac-Saint-Jean, vous pouvez consulter le rapport intérimaire qui porte sur les résultats à la suite de la première dose. Ce rapport est disponible en ligne sur le site de l'Institut national de santé publique du Québec :

[www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1885\\_Vaccin\\_Meningocoque\\_SerogroupeB.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1885_Vaccin_Meningocoque_SerogroupeB.pdf).

### AUTEURS

Gaston De Serres, Direction des risques biologiques et de la santé au travail, Institut national de santé publique du Québec

Marie-Claude Gariépy, Axe de recherche immunologie-infectiologie, CHU de Québec

Marie-Noëlle Billard, Axe de recherche immunologie-infectiologie, CHU de Québec

Isabelle Rouleau, Direction de la protection de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

### AVEC LA COLLABORATION DE

Eveline Toth, Direction de la protection de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Monique Landry, Direction de la protection de la santé publique, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : [droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca).

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

©Gouvernement du Québec (2015)

N° de publication : 1975

